

SOMMAIRE :

- EDITORIAL
- CANDIDATURES
- APPEL
- COUP DE GUEULE!
- MALADIE, DPPR
- RÉVEILLONS-NOUS!
- CELA NE PEUT CONTINUER!
- DÉLÉGUÉS

CGSP Enseignement du Centre

Belgique – België

P.P. - P.B.

7100 La Louvière

BC35455




Année 1 n°7 septembre 2013

Editorial

Rentrée scolaire...
et révision budgétaire de la FWB

Fin août, les organisations syndicales ont été conviées à une réunion avec le cabinet de la Ministre de l'enseignement.

A l'ordre du jour de cette réunion, « la révision budgétaire de la FWB »

Les représentants du cabinet de la Ministre font état, aux organisations syndicales, des mesures préconisées pour cette révision budgétaire, une économie de 36 millions planifiée comme suit :

- au niveau des rentrées financières, ils vont évaluer les résultats budgétaires de la réforme des DPPR. Il y aurait des rentrées plus favorables que ce qu'ils espéraient. **Ce qui nous fait dire que beaucoup sont lésés par ces mesures.**

- le minerval en promotion sociale serait indexé, ce qui en augmenterait le coût. **Alors que nous revendiquons sa gratuité !**

- les subventions, dernière tranche découlant des accords de la Saint Boniface, (enseignement officiel subventionné) ne seraient pas octroyées, de même que les mesures compensatoires réservées aux établissements de la FWB. **Ce qui implique une perte financière directe pour le bon fonctionnement des établissements!**

Selon le chef du cabinet de la Ministre SCHYNS, ces économies ne devraient pas toucher le personnel d'entretien dont, dit-il, 75% du personnel non statutaire seraient nommés (récupération charges sociales et perte de 1200 emplois). **Ce qui causerait une détérioration des conditions de travail!**

Au moment où cet édito est rédigé, il n'y a toujours pas d'accord relatif à la révision budgétaire au sein du gouvernement de la FWB et les débats sont toujours en cours.

Alors que le gouvernement Wallon, dans son plan MARSHALL horizon 2022, annonce, comme première ligne de force, un renforcement de l'enseignement et de la formation, le Gouvernement de la FWB augmentera-t-il encore les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, en réduisant une nouvelle fois nos moyens de fonctionnement?

Restons attentifs et prêts à réagir !

A. Duquene
Secrétaire régional

Réseau FWB

Temporaires et Temporaires Prioritaires : candidatures

Comme chaque année dans le courant du **mois de janvier**, un appel aux candidats paraîtra au moniteur belge.

Vous devrez compléter vos documents de candidature en ligne via le site :
<http://www.reseaucf.cfwb.be>

Une lettre de candidature vous sera fournie, après l'avoir imprimée, vous devez la renvoyer par recommandé, pour le **31 janvier au plus tard**, à l'adresse suivante :

Ministère de la FWB
Direction générale des personnels de l'enseignement de la FWB
Direction de la carrière
Recrutement plein exercice Bureau 3^E 352
Appel 2013 Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Nous vous conseillons de garder une trace des documents que vous avez à renvoyer ainsi que le mail de confirmation vous assurant que votre candidature est enregistrée.

Tout membre du personnel réunissant les conditions suivantes et qui a introduit sa candidature peut devenir CTP. (Candidat Temporaire Prioritaire)

- ◆ Totaliser 600 jours de service au moment de l'appel quelle que soit la fonction envisagée
- ◆ Dans ces 600 jours, compter 300 jours de fonction sur les trois dernières années scolaires dans la fonction considérée
- ◆ Ne pas avoir fait l'objet d'un rapport défavorable de la part du chef d'établissement pour la fonction considérée dans les deux dernières années scolaires (avant la date de l'appel)

Posséder le titre requis pour la fonction ou avoir bénéficié des dérogations successives prévues à l'article 20 du statut couvrant au moins 450 jours répartis sur 3 années scolaires (+ 600 jours de service dont 300 dans la fonction considérée)

Définitifs : changement d'affectation

Tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement ou dans une fonction de sélection peut, à sa demande, obtenir un changement d'affectation pour la fonction dans laquelle il est nommé

Ce changement peut s'effectuer selon certaines conditions :

- ◆ dans un emploi d'un autre établissement de la zone
- ◆ Dans un emploi au sein d'une autre zone

Cette demande doit être renvoyée dans le courant du mois de **janvier**

Au service de la CF qui gère la carrière des personnels ainsi qu'au **président de la zone** concernée par la demande de changement

Réseau Subventionné

Temporaires Prioritaires

Est prioritaire tout membre du personnel qui a introduit sa candidature et qui compte, au sein du PO, 360 jours de service accomplis dans une fonction de la même catégorie sur deux années scolaires au moins au cours des 5 dernières années écoulées :

- ♦ Dans l'enseignement fondamental : le MDP ne peut se prévaloir des 360 jours acquis dans une fonction que pour devenir TP dans cette fonction ou une autre pour laquelle il possède le titre requis.
- ♦ Dans l'enseignement secondaire : est prioritaire le MDP qui totalise
 - 360 jours de service dans une fonction de la catégorie et qui possède le titre requis pour la fonction postulée.
 - dans les 360 jours requis, au moins 180 jours de service dans la fonction postulée et pour laquelle il possède un titre suffisant A.
- ♦ Dans l'enseignement de promotion sociale : est prioritaire le MPD qui compte parmi les 360 jours requis, 240 jours de services dans la fonction postulée (donc exercée en Prom.Soc.).

Dans les centres PMS : est prioritaire le MDP technique qui peut faire valoir 360 jours de service (en tant que conseiller psychopédagogique, auxiliaire social, paramédical, psychopédagogique) répartis sur 2 exercices au moins

APPEL : Dans notre secteur

Notre comité régional (C.R) peut compter jusqu'à **15** membres.

MISSIONS DU COMITE REGIONAL

Le C.R. est chargé de la direction politique de la régionale et est responsable, devant l'assemblée générale, de la régionale de ses choix et orientations politiques. Il est également chargé des publications régionales et des formations syndicales sectorielles régionales.

A ce jour quatre mandats restent disponibles.

Vous désirez vous impliquer dans le fonctionnement de la régionale? Vous souhaitez faire part de votre avis et participer à l'activité de notre secteur ? Posez votre candidature par mail à l'une des adresses suivantes :

alex.duquene@cgsp.be ; isabelle.nocera@cgsp.be

COUP DE GUEULE !

Nous sommes en chambre de recours de l'enseignement fondamental officiel subventionné, à la fin du mois d'août.

Un instituteur intente un recours contre la décision de son pouvoir organisateur (une des 19 communes de l'agglomération bruxelloise) de lui infliger un rapport défavorable avant nomination (article 30 du statut du 06/06/94).

Ledit rapport comporte 48 items d'évaluation. Ceux-ci balayaient tous les comportements exigés d'un enseignant aussi bien du point de vue pédagogique et didactique, que du point de vue relationnel, que de celui de la tenue des registres. Sur l'ensemble, 45 sont positifs. Que reproche-t-on au plaignant ? Trois griefs :

- « *ne pas suivre les directives de la direction,* »
- « *ne pas collaborer suffisamment avec ses collègues,* »
- « *en ne communiquant pas assez avec eux.* »

Quant au commentaire, en bas du rapport, il est très élogieux sur l'ambiance de la classe, l'entente avec les parents et l'apprentissage des enfants. Sauf que, il y a la dernière phrase : « *Je tiens pour finir à préciser que Monsieur ... a de nombreuses qualités et qu'il serait, selon moi (la directrice de l'école) parfaitement à sa place dans des écoles à pédagogie active comme Freinet ou Decroly, or le choix de notre pouvoir organisateur est de donner dans nos écoles une pédagogie traditionnelle. Il ne s'inscrit donc pas dans le projet d'établissement qui est d'avoir une équipe positive, constructive, sachant se remettre en question. Pour toutes ces raisons, je suis dans l'obligation de remettre un avis défavorable.* »

Pour la petite histoire, sachez que cet enseignant a oublié de postuler comme temporaire prioritaire au mois de mai dernier. Quel que soit l'avis de la chambre de recours, il ne pourra donc être nommé durant l'année scolaire prochaine. Pour ma part, je lui conseillerais de fuir un pouvoir organisateur aussi cynique et de poser sa candidature dans un autre. Vu la démographie galopante dans la capitale, il trouvera sans peine un nouvel employeur qui, on l'espère, sera plus soucieux de préserver les enfants qui lui sont confiés des ravages des méthodes dites « *traditionnelles* » qui n'ont montré leur efficacité que dans la reproduction des inégalités sociales.

Sachez encore qu'un des locaux dans lequel se réunit la chambre de recours, s'appelle salle « *Ovide Decroly* » ...

Yves Herlemont
Représentant CGSP à la chambre de recours
de l'enseignement fondamental officiel subventionné

MALADIE

En ce début d'année scolaire veillez à recevoir vos documents. MEDCONSULT et accident de travail

Si vous êtes en incapacité de travail pour raison de maladie, vous devez :

En premier lieu, avertir (par vous ou un tiers) votre chef d'établissement, dans le meilleur délais et si possible en laissant une trace de cet avertissement.

En second lieu, renvoyer votre certificat médical à

**Medconsult,
Rue des Chartreux, 57
1000 Bruxelles**



k0228374 www.fotosearch.fr

DPPR

Très important

Le membre du personnel qui a sollicité une mise en disponibilité (DPPR) doit, même si cette demande a été introduite dans les délais et que cette DPPR doit prendre cours au 1^{er} septembre, **continuer à exercer** l'ensemble de ses prestations jusqu'au moment où il recevra la **notification officielle** de l'autorité lui octroyant ladite mise en disponibilité

Un petit conseil qui vous évitera bien des soucis :

Dès que vous entamez une carrière dans l'enseignement, il est judicieux de réaliser votre feuille de route. Ce document est celui que vous réalisez pour faire acte de candidature, pour demander un changement d'affectation, pour une demande de pension...

En le complétant au fil du temps, cela sera moins « pénible » et vous permettra de réaliser un gain de temps non négligeable à chacune des étapes que vous rencontrerez dans votre carrière.

Il doit reprendre l'ensemble des établissements dans lesquels vous avez travaillé, le nombre de périodes ainsi que la durée de chaque période d'activité (ou assimilée). Faites-y également apparaître votre date de nomination. N'oubliez pas de réclamer un document attestant de vos états de services en quittant chaque intérim.

Réveillons-nous et restons lucides!



« Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale » est un des objectifs du décret mission mais les moyens mis en œuvre ces dernières années sont-ils bien adaptés pour atteindre ce résultat ?

Autonomie de gestion des établissements scolaires, concurrence entre les différents pouvoirs organisateurs, intensification du travail administratif, grilles d'évaluation pour prof et élèves, fixation des objectifs de performance et obligations de résultats fondés sur les indicateurs de classements régionaux (ex : évaluation du CEB) ou internationaux (ex : PISA) sont les méthodes que les différents Ministères de l'éducation se sont appliqués à instaurer depuis une vingtaine d'année.

Ces méthodes sont des « copier-coller » des techniques managériales utilisées dans les entreprises privées dont l'unique logique, contrairement à ce que devrait être celle de l'école, est de faire du profit financier.

Réveillons-nous ! L'école publique doit-elle être gérée comme une entreprise privée ? Les concepts « compétitivité, concurrence » issus de la pensée unique « rentabilité financière » ont-ils leur place dans nos classes ?

En effet, si « c'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon », c'est au sein de sa classe que l'enseignant reconnaît la diversité des modes et des rythmes d'apprentissage de ses élèves. N'est-ce pas lui, l'acteur de terrain, qui devrait pouvoir, à l'aide de toutes les ressources de la recherche pédagogique, évaluer et mettre en œuvre la méthodologie la plus adaptée à chaque enfant afin qu'il puisse au mieux exploiter la totalité de ses capacités ?

Soyons lucides. Rentrer dans les rails de l'implacable logique de concurrence et de performance programmée conduit à réduire l'autonomie pédagogique de l'enseignant et d'apprentissage de l'élève.

Ensemble, choisissons de prendre des chemins de traverse bordés d'imagination et de créativité afin d'élargir l'horizon et de faire fleurir la diversité des pensées. Ces chemins oubliés sont encombrés de ronces qu'il nous faudra élaguer en participant aux diverses réunions d'information, de prise de décision et d'actions organisées à la CGSP.

Cela ne peut continuer!

Voilà camarades...nous sommes entrés de plain-pied dans cette nouvelle année scolaire. Certains avant moi l'ont chanté...rien n'a changé !!!
Toujours on nous parle d'austérité et de réduction des coûts du travail.

On nous parle de relance économique et dans le même temps on ne nous donne pas les moyens de nous y atteler...

Sans même envisager la concertation, certains de nos élus se proposent de modifier le statut des services publics...c'est, sur la forme et sur le fond, une atteinte profonde et violente aux droits des fonctionnaires ! Jusqu'à présent ces droits étaient considérés comme acquis, en fait ils ont été conquis dans la lutte et c'est dans la lutte que nous devons faire savoir que nous ne voulons pas céder de terrain...car, le statut des fonctionnaires (une forme de protection) est continuellement attaqué. Il risque le démantèlement pur et simple !

De plus en plus et dans tous les secteurs les contrats proposés sont à durée déterminée. Avec plus de flexibilité, plus de rentabilité, plus de gestion administrative et cela avec de moins en moins de personnel. Et, si dans l'enseignement les temporaires y sont malheureusement confrontés régulièrement, intérim, perte d'heures, etc, les nominations et donc les statuts plus sûrs risquent de ne plus être que des oasis dans le désert !!!

Voire même des mirages car les « grignotages » sur les pensions, sur l'index, sur les DPPR induisent des conséquences non négligeables sur les conditions de travail de chacun d'entre nous, aujourd'hui mais aussi sur le long terme.

On nous parle de résultats « Pisa » qui doivent être améliorés et dans le même temps on ne nous donne pas les moyens humains et matériels permettant d'y parvenir !

J'ai eu l'occasion de lire le dernier bouquin de F. Andriat¹ et, même si je ne partage pas totalement ce qu'il défend dans son écrit, j'ai ressenti le malaise dans l'enseignement, des enseignants et de tous les intervenants du milieu scolaire de manière plus que palpable!

Et je ne trouve pas cela juste ! En effet, ce ne sont pas les travailleurs qui doivent gérer au quotidien le manque de courage politique de leurs élus ! Que ces derniers assument leurs fonctions en réfléchissant à un avenir solidaire!

Isabelle Nocera,
Secrétaire-adjointe.

¹ : Frank andriat, « Les profs au feu, l'école au milieu » Ed. Renaissance du livre, 2013

Délégués

Un vade-mecum est à votre disposition à la régionale. Ce document devrait vous être très utile dans votre rôle de délégué. Il comporte un index et permet de trouver une réponse aux questions qui vous sont les plus fréquemment posées.

Outil informatique

Si vous pensez ECONOMIE (coût du papier, timbres...), ECOLOGIE (mail moins couteux en papier), ASPECT PRATIQUE (accès au mail partout où vous vous trouvez)... toutes ces raisons peuvent faire que certains d'entre-vous préfèrerons ne recevoir **que la version informatique**.

Faites-le nous savoir en envoyant un mail à isabelle.nocera@cgsp.be

Heures d'ouverture du bureau

Horaire : du 01 septembre au 30 juin
Du lundi au jeudi entre 14h et 17h

Numéro direct du secteur

064/237 025



Nos services

Bourse du travail

Nous rappelons ce service proposé aux temporaires non désignés ou en fin d'intérim. Vous pouvez déposer un CV ou venir en nos bureaux, compléter une fiche. Celle-ci nous permettra de communiquer vos coordonnées si des établissements devaient faire appel à nous lors d'une recherche pour des intérim.

Notre liste de diffusion

Si vous souhaitez recevoir les informations concernant votre régionale par courriel , veuillez nous en informer à l'adresse suivante:

alex.duquene@cgsp.be